PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 4 septembre 2026, 19 h** à la salle communautaire sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence de la mairesse madame Sylvie Potvin.

Sont présents :

Madame Sonia Carrier
Madame Mylène Gougeon
Madame Chantal Gillespie
Monsieur Éric Sigouin
Monsieur Éric Drouin
Monsieur David Cadieux

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Kevin Tessier, est présent et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue de la mairesse.

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Déclaration de conflit d'intérêts

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2026

1.5 Autorisation - Don décès Madame Diane Modery

1.6 Autorisation – Don Maika Lévesque échange France-Québec 2026-2027

1.7 Réitération de l'appui et priorisation du projet d'aire protégée d'utilisation durable de Duhamel, Lac-des-Plages et Chénéville (Reporté)

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs

2.2 Dépôt de la correspondance

3. GESTION FINANCIÈRE

3.1 Adoption de la liste des chèques, des prélèvements et des salaires

3.2 Modification de la résolution 186-06-2026 - Autorisation lancement d'un appel d'offres pour les services professionnels d'audit financier pour l'exercice 2026

4. MOT DE LA MAIRESSE

5. SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS

Aucun point à l'ordre du jour

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1 Abrogation de la résolution 228-08-2026 retrait des dos d'âne et des deux panneaux d'arrêt sur le chemin du Parc

6.2 Modification de la résolution 227-08-2026 - Autorisation – Renouvellement de l'entente de déneigement et déglaçage 2027 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (Reporté)

6.3 Demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour l'installation de signalisation sur le chemin du Tour-du-Lac

7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1 Demande de dérogation mineure 2026-6015 – 494, chemin du Tour-du-Lac 36-V

8. **LOISIRS - ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES - CULTURE**

8.1 Autorisation d'un déboursé - Fête autochtone du 3 octobre 2026

9. **DIVERS**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **CONSEIL**

La mairesse, madame Sylvie Potvin souhaite la bienvenue aux citoyens présents et informe que la séance du Conseil à laquelle ils assistent fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct, ou en différé, à partir de l'un des portails de la Municipalité. Elle rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du Conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du Conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. La captation vidéo débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci.

Il y a environ 16 personnes qui assistent à la séance.

1.1

236-09-2026
Ouverture de la séance

Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu

D'ouvrir la séance à 19h05.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

237-09-2026
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu

QUE les points 1.7 « Réitération de l'appui et priorisation du projet d'aire protégée d'utilisation durable de Duhamel, Lac-des-Plages et Chénéville » et 6.2 « Modification de la résolution 227-08-2026 - Autorisation – Renouvellement de l'entente de déneigement et déglaçage 2027 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec » soient reportés à une séance ultérieure;

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

Déclaration de conflit d'intérêts

Est-ce qu'il y a des déclarations de conflit d'intérêts et/ou d'intérêts pécuniaires concernant l'ordre du jour proposé ?

1.4

238-09-2026
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2026 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Mylène Gougeon
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 7 août 2026 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5

239-09-2026
Autorisation - Don décès Madame Diane Modery

CONSIDÉRANT le décès de Madame Diane Modery, bénévole impliquée dans divers comités de la Municipalité et épouse de l'ancien maire de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles sous la section « Autres dons » de la résolution numéro 12-01-2026 relative aux dons et commandites 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu

QUE le Conseil autorise le versement d'un don de 100 $ à l'Association pulmonaire du Québec, en soutien à la famille.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6

240-09-2026
Autorisation – Don Maika Lévesque échange France-Québec 2026-2027

CONSIDÉRANT la demande de don reçu par Maika Lévesque résidente de la Municipalité de Lac-Simon et étudiante de l'école secondaire Louis-Joseph Papineau;

CONSIDÉRANT sa participation à la 36e édition de l'échange France-Québec organisée par l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles sous la section « Autres dons » de la résolution numéro 12-01-2026 relative aux dons et commandites 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Cadieux
Et résolu

QUE le Conseil autorise le versement d'un don de 100 $ à Maika Lévesque, en soutien à sa campagne de financement pour son voyage dans le cadre de l'échange France-Québec 2026-2027.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité
1.7

241-09-2026
Réitération de l'appui et priorisation du projet d'aire protégée d'utilisation durable de Duhamel, Lac-des-Plages et Chénéville (Reporté)

Le Conseil municipal désire reporter ce point à une séance ultérieure.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adhéré au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et s'est engagé à conserver 30 % des terres et des océans d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2024-09-164, adoptée en septembre 2024, le conseil de la MRC de Papineau demandait au gouvernement du Québec de considérer l'ajout au réseau des aires protégées d'un territoire public situé dans les municipalités de Duhamel, Lac-des-Plages et Chénéville, sous la forme d'une aire protégée d'utilisation durable (APUD);

CONSIDÉRANT QUE cette proposition vise une superficie d'environ 115 km² et présente des caractéristiques écologiques d'intérêt, notamment par la présence de vieilles forêts, de milieux humides, d'une aire de confinement du cerf de Virginie, d'une héronnière et d'un refuge biologique;

CONSIDÉRANT QUE le territoire visé fait partie de l'une des zones jugées prioritaires par le gouvernement fédéral pour la création de corridors écologiques, qu'il contribue de façon importante à la connectivité entre les massifs forestiers du parc national de Plaisance et du parc national du Mont-Tremblant et que sa conservation permettrait de réaliser des gains en matière de biodiversité et de renforcer la connectivité des milieux naturels à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT QUE le territoire visé fait parallèlement l'objet d'importantes pressions liées à l'exploration minière et que l'analyse gouvernementale fait état de titres miniers couvrant 45 km², soit près de 40% du territoire proposé;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'exploration minière sont réalisés depuis plusieurs années dans le secteur compris entre les lacs Doré et La Rouge;

CONSIDÉRANT QUE cette situation a suscité une importante mobilisation citoyenne et que plus de 3200 personnes ont signé une pétition déposée auprès du conseil de la MRC de Papineau en faveur du projet d'aire protégée de Duhamel, Lac-des-Plages et Chénéville;

CONSIDÉRANT QUE les populations et les municipalités concernées ont exprimé à plusieurs reprises leurs préoccupations quant aux conséquences du développement d'activités minières sur le territoire, notamment en matière de protection de l'eau et des milieux naturels, de quiétude, de paysages, de récréotourisme et de pérennité des activités économiques existantes;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2026-04-109, adoptée en avril 2026, le conseil de la MRC de Papineau a affirmé que l'activité minière, tant en phase d'exploration que d'exploitation, est incompatible avec sa vocation territoriale, son modèle de développement durable, la protection de ses ressources naturelles et le maintien de la qualité de vie de ses communautés;

CONSIDÉRANT QUE cette même résolution reconnaît et valorise le rôle stratégique et structurant de l'industrie forestière sur le territoire de la MRC de Papineau ainsi que la nécessité d'en assurer la pérennité face à des usages incompatibles;

CONSIDÉRANT QUE le statut d'aire protégée d'utilisation durable offre précisément une avenue permettant de concilier la conservation des milieux

naturels avec une utilisation durable du territoire, notamment par le maintien d'activités forestières suivant des pratiques adaptées aux objectifs de conservation;

CONSIDÉRANT QUE le statut d'aire protégée d'utilisation durable permet également la poursuite d'activités de chasse, de pêche et de récréotourisme compatibles avec les objectifs de conservation, lesquelles participent à l'identité, à l'occupation et à l'économie du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités concernées collaborent à l'avancement du projet avec l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT), affilié à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), afin notamment d'approfondir les connaissances scientifiques relatives au territoire et de contribuer au développement d'une approche adaptée à ses caractéristiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aire protégée d'utilisation durable constitue ainsi un projet de territoire porteur et structurant pour la région, permettant de concilier la conservation de la biodiversité, la connectivité écologique, l'utilisation durable de la ressource forestière, le récréotourisme et le maintien des usages traditionnels du territoire;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu du positionnement adopté par la MRC de Papineau quant à l'incompatibilité de l'activité minière avec la vocation de son territoire, il apparaît cohérent et conséquent de privilégier une vocation alternative concrète, durable et compatible avec les orientations d'aménagement et de développement de la MRC pour les terres publiques visées;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aire protégée d'utilisation durable représente, à cet égard, l'alternative la plus crédible, structurante et durable au développement minier puisqu'il permettrait de protéger durablement le territoire tout en maintenant des activités économiques, forestières et récréatives compatibles avec ses caractéristiques et avec les orientations de développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement des projets proposés dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional comporte différentes étapes de concertation visant à permettre aux communautés et aux acteurs concernés de participer à l'analyse et à la priorisation des territoires proposés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets d'aires protégées sur le territoire de la MRC de Papineau ont fait l'objet d'un appui de la MRC et des communautés concernées et qu'il importe que chacun de ces projets continue d'être adéquatement soutenu dans la poursuite de son cheminement;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de cet appui aux différents projets n'empêche pas la MRC de Papineau, dans le contexte de la concertation régionale à venir, d'établir des priorités en fonction des caractéristiques propres à chacun des projets, de leur état d'avancement, de leur contribution aux objectifs de conservation et des enjeux particuliers auxquels les territoires concernés sont confrontés;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aire protégée de Duhamel, Lac-des-Plages et Chénéville a franchi l'étape de la concertation à l'échelle locale;

CONSIDÉRANT QUE le projet chemine maintenant vers l'étape de la concertation à l'échelle régionale en Outaouais, au cours de laquelle les différents projets proposés sur le territoire régional seront appelés à être considérés et priorisés;

CONSIDÉRANT QUE cette étape constitue un moment déterminant pour la poursuite du projet et qu'il importe que la MRC de Papineau exprime clairement la priorité qu'elle accorde à ce projet et qu'elle porte cette position auprès des instances régionales et gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'appui initial accordé par la MRC de Papineau en 2024, le projet a poursuivi son cheminement, a fait l'objet de travaux de documentation scientifique et de concertation et bénéficie d'une importante mobilisation des communautés concernées;

CONSIDÉRANT QUE les conseils municipaux de Duhamel, Lac-des-Plages et Chénéville souhaitent, dans le contexte de cette nouvelle étape de concertation, que le projet soit reconnu et porté comme un projet prioritaire de la MRC de Papineau dans le cadre de la concertation régionale en Outaouais;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Madame Mylène Gougeon

Et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Simon réitère son plein appui au projet d'aire protégée de Duhamel, Lac-des-Plages et Chénéville, proposé par la MRC de Papineau et ayant fait l'objet de la résolution numéro 2024-09-164;

QUE le Conseil municipal affirme que la création de cette aire protégée d'utilisation durable constitue la vocation qu'il privilégie pour l'avenir des terres publiques visées ainsi que l'alternative la plus crédible, structurante et durable au développement minier dans ce secteur;

QUE le Conseil municipal considère que la concrétisation de ce projet s'inscrit en cohérence directe avec le positionnement officiel adopté par la MRC de Papineau dans sa résolution numéro 2026-04-109, notamment quant à l'incompatibilité de l'activité minière avec la vocation de son territoire et à la nécessité d'assurer la pérennité de l'industrie forestière;

QUE le Conseil municipal réaffirme son intérêt à poursuivre, avec les municipalités partenaires, la MRC de Papineau, l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT), les ministères concernés et les différentes parties prenantes, les travaux nécessaires à l'avancement du projet et à la définition de modalités permettant de concilier la conservation des milieux naturels, l'utilisation durable des ressources forestières et la mise en valeur du territoire;

QUE le Conseil municipal demande à la MRC de Papineau de reconnaître le projet comme prioritaire pour son territoire et de le porter comme tel dans le cadre de l'exercice de concertation régionale imminent;

QUE le Conseil municipal demande au conseil de la MRC de Papineau de réitérer formellement son plein appui à ce projet, de se positionner clairement en faveur de sa concrétisation et d'effectuer les représentations nécessaires auprès des instances régionales et du gouvernement du Québec afin d'en favoriser la priorisation et la poursuite du cheminement;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Papineau, aux municipalités membres de l'Alliance des municipalités Petite-Nation Nord, à la Conférence des préfets de l'Outaouais et au Conseil régional de l'Environnement et du Développement durable de l'Outaouais.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

Une (1) correspondance a été déposée pour le mois d'août 2026.

Remerciement de la Coop Santé du Nord de la Petite-Nation pour la contribution de la Municipalité à la 5e édition du tournoi de golf annuel. Un montant de 34 748$ a été amassé lors de cette journée.

3. GESTION FINANCIÈRE

3.1

242-09-2026
Adoption de la liste des chèques, des prélèvements et des salaires

Il est proposé par Monsieur David Cadieux
Et résolu

QUE le Conseil adopte la liste des sommes payées suivantes :

- Dépôts directs totalisant la somme de **89 005.87 $;**
- Prélèvements totalisant la somme de **0 $;**
- Salaires des employés pour la période du 26 juillet 2026 au 1er août 2026, pour un montant total de **60 196.29 $;**
- Rémunération des élus, aucune rémunération n'est à déposer à la présente séance, puisque la rémunération des élus pour le mois de juillet 2026 a été déposée lors de la séance du 7 août 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.2

243-09-2026
Modification de la résolution 186-06-2026 - Autorisation lancement d'un appel d'offres pour les services professionnels d'audit financier pour l'exercice 2026

CONSIDÉRANT la résolution numéro 186-06-2026 autorisant la direction générale à procéder au lancement d'un appel d'offres public afin de retenir les services professionnels d'un cabinet de comptables professionnels agréés (CPA) pour l'audit des états financiers de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décidé de ne pas donner suite au processus d'appel d'offres pour l'exercice financier 2026;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Éric Drouin

Et résolu :

QUE la résolution numéro 186-06-2026 soit modifiée afin de remplacer toute référence à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026 par une référence à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2027;

ADOPTÉE à l'unanimité

4. MOT DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens que des panneaux de réduction de vitesse ont été installés sur le chemin du Tour-du-Lac, près du mini-putt, ainsi que sur le 4e Rang Sud, près du camping. Également, que les travaux de réfection du pont du 4e Rang Sud sont prévus du 28 septembre au 30 octobre, avec fermeture complète de la route et détour. Que suite à une question du public lors de la dernière séance, le règlement SQ-21-001 encadre le stationnement pouvant nuire à la circulation et qu'une lettre sera transmise à la personne concernée et, au besoin, la Sûreté du Québec pourra intervenir. Elle informe également qu'une rencontre de l'Alliance des cinq municipalités du Nord de la Petite-Nation concernant le dossier des mines a réuni environ 400 personnes. Le projet d'aire protégée d'utilisation durable demeure à l'étude. En terminant elle informe les citoyens qu'une retenue de 10 % est maintenue sur les travaux d'asphaltage du chemin du Tour-du-Lac afin de permettre à l'entrepreneur d'effectuer les correctifs requis concernant l'effritement constaté. Les travaux correctifs devront être réalisés d'ici juin 2027.

5. SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS

Aucun point à l'ordre du jour.

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1

244-09-2026
Modification de la résolution 228-08-2026 retrait des dos d'âne et des deux panneaux d'arrêt sur le chemin du Parc

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution 228-08-2026 autorisant le directeur des Travaux publics à enlever les dos d'âne et les deux arrêts situés sur le chemin du Parc;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire une analyse complète de tous les facteurs entourant la modération de la circulation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin
Et résolu

QUE la résolution numéro **228-08-2026** adoptée lors de la séance précédente soit modifiée, annulant ainsi l'autorisation visant l'enlèvement des deux panneaux d'arrêt situés sur le chemin du Parc

QUE le conseil mandate l'administration ainsi que le directeur des travaux publics afin qu'ils effectuent une analyse complète et soumette une recommandation quant à la pertinence de maintenir ou de retirer les panneaux d'arrêt ainsi qu'aux mesures qui peuvent être prises afin de modérer la circulation sur le chemin du Parc.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2

245-09-2026
Modification de la résolution 227-08-2026 - Autorisation – Renouvellement de l'entente de déneigement et déglaçage 2027 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (Reporté)

Le Conseil municipal désire reporter ce point à une séance ultérieure.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 227-08-2026 autorisant le renouvellent de l'entente de déneigement et déglaçage 2027 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT que la résolution faisait référence à un renouvellement de contrat pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour 2 années subséquentes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la durée du contrat et de retirer la clause de renouvellement pour deux (2) années subséquentes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu

QUE la résolution numéro 227-08-2026 soit modifiée afin que l'offre de contrat 8906-26-4908 reçue du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour l'exécution des travaux de déneigement, déglaçage et fourniture des matériaux du chemin du Tour-du-Lac pour une longueur pondérée de 3.678 kilomètres au montant de 33 219 $ plus les taxes applicables pour une durée de trois (3) ans;

QU'il y a lieu de retirer la clause de renouvellement pour les deux (2) années subséquentes.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.3

246-09-2026
Demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour l'installation de signalisation sur le chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT les préoccupations exprimées par des citoyens relativement à la vitesse de circulation sur la portion du chemin du Tour-du-Lac relevant de la compétence du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite favoriser une circulation sécuritaire et fluide sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la portion visée du chemin du Tour-du-Lac relève de la compétence du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et que celui-ci est responsable de l'installation de la signalisation sur cette portion de route;

Il est proposé par Madame Sonia Carrier
Et résolu

QUE la Municipalité de Lac-Simon demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'évaluer et de procéder à l'installation de panneaux de signalisation « RALENTISSEZ » aux endroits suivants sur le chemin du Tour-du-Lac :

- près de l'intersection du chemin du Parc, dans les deux sens de circulation;
- dans la courbe située près du chemin Hilaire;
- près du pont de la plage, dans les deux sens de circulation;
- dans la courbe située près de la plage, dans les deux sens de circulation;

QUE cette demande vise à sensibiliser les usagers de la route à réduire leur vitesse et à améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers;

QUE le Conseil autorise la direction générale à transmettre la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à en assurer le suivi.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

247-09-2026
Demande de dérogation mineure 2026-6015 - 494, chemin du Tour-du-Lac 36-V.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2026-6015 déposée par les propriétaires du 494, chemin du Tour-du-Lac, visant à autoriser une hauteur de garage supérieur de 2 mètres par rapport à la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée est mineure puisqu'elle ne concerne que la hauteur dérogatoire dépassant de seulement environ 25% de la hauteur permise;

CONSIDÉRANT QUE cette demande contrevient à la disposition contenue aux normes de l'article 6.2.10 du règlement de zonage U-22 concernant les garages isolés et spécifiquement la norme de la hauteur étant maximum celle du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation favorable du Comité consultatif en urbanisme a été émise lors de la dernière rencontre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin

Et résolu

QUE le Conseil endosse la recommandation du CCU et accorde la présente dérogation mineure.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. LOISIRS - ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES - CULTURE

8.1

248-09-2026
Autorisation d'un déboursé – Fête autochtone du 3 octobre 2026

CONSIDÉRANT le Conseil nommera officiellement la salle du conseil « Salle Louise-Simon » et soulignera cette nomination par l'organisation d'une fête autochtone le 3 octobre prochain;

CONSIDÉRANT les sommes nécessaires à l'organisation de cette activité telle que le service de traiteur et la plaque nominative de la salle;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par Madame Sonia Carrier

Et résolu

QUE le Conseil autorise un déboursé d'au maximum 2 500 $ pour à la tenue de la fête autochtone du 3 octobre 2026;

Adoptée à l'unanimité

9. DIVERS

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

11.1

249-09-2026
Levée de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Gillespie
Et résolu

QUE la séance soit et est levée 19h52

ADOPTÉE à l'unanimité

Sylvie Potvin Mairesse	Kevin Tessier Directeur général et greffier-trésorier

☐ Je, Sylvie Potvin, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier-trésorier de mon refus de les approuver, conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)

☐ Je, Sylvie Potvin, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé le greffier-trésorier de mon refus d'approuver la résolution 244-09-2026, conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)

Sylvie Potvin

Mairesse

Date